

MODOS D'EMPLOIS

Journal du Syndicat National Unitaire de l'ANPE



Fédération Syndicale Unitaire

MONSIEUR CHARPY,

Dans votre lettre du 13 octobre, vous nous affirmez que l'Agence est renforcée en tant qu'outil central du gouvernement dans son objectif de lutte contre le chômage. C'est vrai que dans une première approche, elle s'est vue confiée de nouvelles missions dans la mise en œuvre du Plan de cohésion social mais d'un autre côté, elle est mise sauvagement en concurrence avec des entreprises d'intérim et des officines privées (dont les moyens sont sans commune mesure avec les nôtres). La volonté expansionniste des gestionnaires de l'Unedic menace la place qu'occupe et doit occuper l'Anpe au sein du Service Public de l'Emploi et l'arrêt de Geode renforce les inquiétudes sur la maîtrise de notre outil principal de travail qu'est l'informatique.

Vous faites état de la mobilisation exemplaire des agents de l'Anpe face aux multiples tâches dont les unités ont hérité: réception des 57000 jeunes, des demandeurs en ASS et les nouvelles mesures à déployer. Mais dans quelles conditions? Les modes organisationnels de réception sont à leur limite et les agents ne savent plus quel est le sens de leur travail. Recevoir les demandeurs pour leur proposer quoi? des offres d'emploi aux conditions scandaleuses, des contrats aidés qui pérennisent la précarité du marché du travail, des formations d'adaptation aux postes (quand elles sont financées)? Les agents payent le prix fort par leur souffrance au travail et des collectifs sont au bord de l'explosion; d'ailleurs plusieurs agences ont déjà fait part de leur colère par des grèves.

Fort de la baisse du chômage enregistrée depuis le mois d'avril, vous nous annoncez le suivi mensuel des demandeurs d'emploi. Si la baisse du chômage de ces mois ne peut s'expliquer ni par les radiations sanctions ni par les mesures gouvernementales, peut-elle être le fait de placements dans l'emploi? pour rappel 5000 créations d'emploi au 2ème trimestre d'après l'INSEE.

Le suivi mensuel personnalisé va nous faire passer de 17,8 millions d'entretiens par an à 28 millions. Bien sûr, le renfort de 3450 personnes n'est pas négligeable mais cette croissance de 15% des effectifs est assortie d'une augmentation infiniment plus importante des charges de travail.

Vous parlez d'une évolution de métier: c'est en fait un changement fondamental de notre métier car notre organisation du travail, notre relation au demandeur sont établis sur un accompagnement non coercitif et dans l'objectif d'un « diagnostic partagé » respectueux des volontés des chômeurs et de leur histoire de vie. Nous ne voulons pas brader nos métiers de conseil pour des métiers de contrôle.

Vous nous proposez une mise en place dans l'urgence d'un dispositif « dont les modalités sont encore à trouver », ce qui pose quelques questions à votre encadrement sur le terrain. Quels arrangements, quels bidouillages d'indicateurs, quel service va-t-on dégrader pour « rendre » les chiffres demandés? Vous n'avez pas de marge de manœuvre et la preuve en est, c'est au terrain que vous demandez de trouver les solutions de bricolage. Le seul canal de concertation que vous mobilisez est l'encadrement; où sont les agents, où sont les organisations syndicales?

OUI, Mr Charpy, les agents sont mobilisés (le succès de la journée du 4 octobre en est la preuve éclatante), mobilisés pour défendre le Service Public de l'Emploi et le SNU continuera à les soutenir et à construire avec eux des perspectives pour redonner du sens à notre travail. De cette mobilisation viendront les « marges de manœuvres » dans la concrétisation de notre vision d'un Service Public de l'Emploi digne de ce nom.

Cati Madec

AU SOMMAIRE DU N° 18

ACTUALITÉ :

Emploi, chômage. La question..., p.1 et 3
Rendez-vous d'automne..., p.3
Baisse du chômage sans création..., p.8

À L'AGENCE :

Le Souk, p.3
GEODE, chronique d'une mort annoncée, p.4
2 août 2005..., p.4
C'est extra..., p.5
L'ANPE « à la botte » du Ministre de l'Intérieur?, p.5
Ircantec: un projet de réforme..., p.7

1/2 DANS LE MONDE 2/3 À L'AGENCE :
Des négociations tant attendues!, p.2

UN/DES LIVRE(S) :

Les nouveautés de l'Institut de recherches de la FSU, p.5
Quand la vie est un roman..., p.6

POINT DE VUE :

Linux, une alternative...(2), p.6

SILHOUETTE :

Maïzouna Méram, du Tchad à Toulouse, p.8

p.9 à 16

LES CAHIERS DE MODES D'EMPLOIS
L'INTÉGRATION À L'AGENCE DE COLLÈGUES RECONNUS
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS. LE CAS DE L'ÎLE-DE-FRANCE



Emploi, chômage

LA QUESTION NUMÉRO UN

En cette rentrée, au-delà du pouvoir d'achat et de la défense des services publics, l'emploi et le chômage constituent bien la question sociale numéro un et c'est sur ce terrain que se mesure dans l'opinion le crédit des responsables politiques. Le gouvernement Villepin l'a compris, aussi met-il « le paquet » en initiant une série de mesures qui rompt avec l'essentiel de la politique du gouvernement précédent.

Celle-ci se résumait à l'orthodoxie libérale classique : laisser faire le marché, totale confiance en la dynamique du secteur privé, croyance dans les mécanismes d'extension de la croissance américaine... Le tout assorti, pensait-il, des premiers effets du retournement démographique et des mesures issues de la réforme des retraites. Avec « cerise sur le gâteau », une déconstruction systématique des mesures Jospin : les emplois jeunes, la loi sur les 35 heures... On connaît le résultat, une croissance du chômage faisant franchir la barre des 10 % de la population active. Après les premiers mois du gouvernement Villepin, on peut essayer de caractériser sa politique en matière d'emploi. D'abord elle reprend et assume la politique initiée par

Jean-Louis Borloo, qui a été confirmé dans ses responsabilités. Il s'agit du grand retour du traitement social du chômage, caractérisé par la multiplication des emplois aidés, principalement dans les secteurs public et para-public, mais dans une version libérale. Un autre aspect de la loi dite de cohésion sociale est le franchissement d'une étape clé dans le démantèlement du service public de l'emploi et la parution de nouveaux textes durcissant le contrôle des chômeurs. Enfin, troisième aspect, l'objectif de création massive d'emplois subventionnés (500 000 en trois ans) dans les services à la personne. Ce secteur, qui emploie aujourd'hui 1,3 million de salariés, peut certes recouvrer de nombreux besoins sociaux non satisfaits, liés notamment au vieillissement de la population.

Mais le type de contrat de travail créé, les modes de rémunération (le chèque emploi service universel) posent problème. Il y a là un risque de contournement des services collectifs sociaux publics du type crèche, garde, soutien scolaire. On peut également reprendre une partie des analyses d'André Gorz sur la « domesticisation » de certains emplois, « dans un contexte d'inégalité sociale croissante », ces emplois créés étant pour lui une « nouvelle classe de serviteurs sous-payés. » 1. Le gouvernement, en tout cas, va accorder des moyens à cet axe politique, puisqu'au-delà des avantages sociaux et fiscaux qui y seront liés, il vient par décret de créer une Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP).

.../... suite en p.3

1/2 DANS LE MONDE 2/3 À L'AGENCE **Égalité professionnelle** **Des négociations tant attendues !**

En novembre 2005 vont s'ouvrir avec la Direction générale des négociations sur l'égalité professionnelle hommes-femmes à l'ANPE. L'objectif est de rechercher et de mettre en œuvre les conditions d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes en matière d'embauche et de rémunération et dans l'accès à la formation et à la promotion. Elles sont censées déboucher en mars 2006 sur un accord, dans le cadre de l'accord de méthode sur le dialogue social.

À l'Agence, comme dans toute la fonction publique, les femmes ont des déroulements de carrière très inférieurs à ceux des hommes. Dans ce sens, les éléments en notre possession à ce jour, montrent que la situation devant l'emploi est nettement plus précaire pour les femmes à l'ANPE : 73.7 % des CDD ; 91.2 % des temporaires ; 94 % des CES/CEC,

cette proportion diminuant régulièrement à mesure que l'on progresse dans les niveaux d'emploi. Pourtant, les femmes représentent aujourd'hui 71 % de la population totale de l'agence.

Le SNU se félicite d'avoir obtenu « à l'arraché » une réponse positive de la DG pour construire une démarche visant à l'égalité professionnelle. Notre approche consistera, dans une première phase, à évaluer de façon précise la situation des femmes à l'ANPE, à l'aide, en particulier, des données chiffrées sur la situation comparée (instituée par la loi Roudy de 1983) des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes. Ces données nous permettront d'évaluer les écarts entre hommes et femmes.

Notre rôle sera ensuite d'imposer des mesures de rattrapage tendant

à corriger les inégalités constatées et d'assurer le suivi et le contrôle des actions à mener par la Direction Générale. Les conditions de l'existence – ou non – d'un accord sur cette question dépendront de la capacité de la Direction de donner à celui-ci, au-delà des proclamations d'intention, un réel contenu de progrès.

Dans la fonction publique, les critères de progrès sont d'une neutralité plutôt malveillante pour la population féminine. Aussi, appréhender le contenu de l'accord pour développer la négociation sur l'égalité professionnelle, n'est pas seulement exercer un droit. C'est l'occasion d'affirmer que nous sommes prêt(e)s à franchir une nouvelle étape vers une transformation de notre société. ■

Anne Bérard

C'EST MIEUX
QUAND C'EST MOINS CHER
SURTOUT QUAND C'EST MIEUX.





24

€/MOIS*
TOUS
RISQUES
XSARA
PICASSO

GMF, toujours nous consulter avant de s'assurer
0 820 809 809 - www.gmf.fr
(0,12 € TTC la minute)

*Exemple de tarif à Strasbourg pour une voiture Citroën Xsara Picasso 1,8L 16V EXCLUSIVE. Cotisation mensuelle TTC Duxio Éco au 01/05/2005. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 35 ans suivant l'usage Privé-trajet/Travail-administratif avec bonus de 50% : 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie du conducteur, avec garage, avec une franchise. Pour un premier contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52€ TTC. Frais de mensualisation de 2,29€ TTC par mois en sus.
GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 398 972 901 - APE 660E 45930 Orléans Cedex 9.

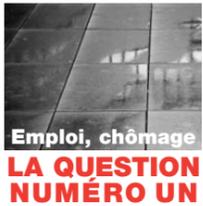
RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE.

**Les 21 et 22 Novembre,
le SNU-TEFI tiendra
son deuxième congrès
d'orientation.**

Le Syndicat national unitaire Travail-Emploi-Formation-Insertion regroupe les salarié(e)s de l'ANPE, du ministère du Travail, du réseau d'insertion des Jeunes, de Cap-Emploi. Le congrès d'orientation est le rendez-vous triennal qui permet aux adhérents de ces différents secteurs de se rencontrer, de débattre de leur métier, et de décider ensemble des axes et revendications sur lesquelles leur syndicat agira et se battra durant les trois années à venir. Les sujets et préoccupations communs ne manquent pas : politique gouvernementale en matière de d'emploi ; avenir et contours du SPE ; offensives contre les droits des salariés ; loi Borloo et ses conséquences ; la « sécurité sociale professionnelle » ; Maisons de l'Emploi ; représentation des usagers dans les instances de décision de nos services ; devenir de notre protection sociale ; régionalisation, etc. Deux jours pour brasser toutes ces questions, les participants n'auront guère le temps de faire du tourisme ! Chaque secteur a aussi ses sujets et revendications propres sur lesquels se pencher. Tandis que l'ANPE recrute, les salarié(e) Cap-Emploi font face à des licenciements, à des menaces de fermetures ; nos collègues du ministère du travail en sont toujours à réclamer des moyens pour mener à bien leur mission et ceux du réseau d'insertion (ML, PAIO) se heurtent de plus en plus à la course aux chiffres, à l'opérationnalité, à la rentabilité.

Dans la foulée, du 23 au 25, le SNU-ANPE (« secteur » du SNU-TEFI) tiendra son propre congrès. Au menu : L'avenir de l'Agence, la reconfiguration du SPE, la marchandisation des services et la course folle aux résultats, l'évolution de nos métiers, le « rapprochement » avec l'UNEDIC, les effets du nouveau statut du personnel, les droits des agents, leur formation, la gestion du personnel, les conditions de travail, le mutualisme, l'ADASA et... le fonctionnement du syndicat. Indigestion assurée et séances de nuit à l'ordre du jour !

De tout cela naîtront des textes, des revendications (et des propositions pour les faire aboutir) dont nous nous ferons largement l'écho. Passer des analyses et craintes communes à des objectifs partagés par le plus grand nombre, tel est l'objectif premier. La phase suivante consistera à mener les batailles nécessaires pour gagner. En matière de pousser-café, un congrès – et le nôtre n'échappe pas à la règle – procède aussi à l'élection des instances du syndicat. Mais, au-delà des séances de travail à rallonge, un congrès est aussi un moment privilégié de rencontres et d'échanges fraternels ; c'est une semaine où il est permis – recommandé même – de lever le nez du guidon, de s'interroger sur le sens du travail accompli chaque jour, d'y porter un œil critique, de refaire sinon le monde (possible aussi, mais après minuit autour d'un dernier verre), du moins l'Agence. C'est encore, lors d'une pause ou d'un repas, l'occasion de franches rigolades autour d'histoires d'anciens combattants, de découverte de nouveaux lieux de vacances quand les autochtones nous en vantent les mérites, et de produits locaux dont les papilles gardent un souvenir ému bien après la clôture des travaux.



Emploi, chômage
LA QUESTION NUMÉRO UN

Le deuxième volet de la politique d'emploi de Villepin accentue la diminution des protections collectives en attaquant le Code du Travail (non comptabilisation des

jeunes de moins de 26 ans, exclusion des seuils permettant la création de droits dans l'entreprise), et surtout, par le contrat nouvelle embauche, il donne un coup de boutoir déstabilisant les CDI, mais également (et surtout) les CDD. Comme le résume un commentaire du journal Les Échos (16/09/2005), « ce dispositif permet aux entreprises de 20 salariés de licencier sans justification pendant deux ans ». C'est un pas important en direction de ce que réclament depuis longtemps le MEDEF, la CGPME et l'UPA.

Pour l'instant son efficacité semble limitée puisque les premières vérifications réalisées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) contredisent les déclarations triomphantes du premier ministre (30 000 CNE au 1^{er} septembre). Allons-nous assister aux phénomènes souvent décrits d'effet de substitution –le CNE préféré à un CDD ou à un CDI– ou d'aubaine –le CNE s'appliquant à une embauche prévue de toute façon ? Les quelques mois qui viennent le diront.

Le dispositif Villepin accentue aussi le contrôle sur les chômeurs. Le décret du 2 août et la circulaire du 5/09/2005 cristallisent cette politique : durcissement des exigences imposées aux chômeurs (caractère réel et répété des actes de recherche d'emploi), modulation des sanctions non pas dans un souci d'une quelconque justice ou par considération humaine, mais avec un objectif d'augmenter le nombre de sanctions et les pressions sur les chômeurs, car jusqu'à présent les seules possibilités étaient le maintien ou la suppression totale des allocations, ce qui en définitif restreignait le nombre des sanctions.

La nouvelle politique gouvernementale va au-delà d'une conception classique de la coercition à l'égard des chômeurs. Elle comporte des mesures liées à l'idéologie libérale traditionnelle (sanctions à l'égard de populations jugées dangereuses) et l'application à la situation française de réformes d'inspiration libérale européenne basées sur le concept d'activation, des dépenses prétendument passives, particulièrement celles liées à l'indemnisation des chômeurs, mais elle vise également à construire une nouvelle politique qui veut que les chômeurs soient jugés comme responsables de leur situation, et donc insérés dans un processus « d'obligations mutuelles ». C'est une rupture avec tout ce qui se réfère à un accompagnement vers l'emploi co-



organisé entre les services de l'emploi et le chômeur, tout ce qui relève du respect et du volontariat dans le cheminement du chômeur. Cette rupture se concrétise par une politique originale qui, répétons-le, n'est pas une politique libérale classique.

Renforcement des moyens... et de la coercition

À partir de cet angle de vue, apparaît une différence entre les lignes politiques développées respectivement par Dominique de Villepin et Nicolas Sarkozy –entre une conception libérale gaulliste et une autre libérale autoritaire pur fruit. Cette hypothèse semble se vérifier dans la situation que vit actuellement l'ANPE. Contrairement à la doxa libérale, l'Agence se voit confier une série d'interventions, et devrait dans les mois prochains, connaître une croissance conséquente de ses effectifs. Dans un contexte où le gouvernement annonce qu'il faut réduire les emplois publics, cette entorse mérite d'être soulignée. Le gouvernement ne dispose pas de beaucoup d'autres outils pour faire baisser à tout prix le nombre de chômeurs, seule façon pour lui d'aborder de façon tant soit peu positive l'échéance clé de 2007. Ce renfort en effectifs est assorti d'un bouleversement dans les modes d'intervention en direction des chômeurs. À partir de janvier 2006, tous les chômeurs devront être reçus une fois par mois, ce qui fait passer le nombre d'entretiens de 17,8 millions par an à 28 millions. On voit que l'encadrement coercitif du retour à l'emploi passe à une phase opérationnelle de très grande ampleur. Des effets mécaniques en termes d'absence à convocation en sont attendus mais ce n'est pas le seul aspect. Le chômeur doit être pris dans un maillage serré de propositions d'emplois « aidés »,

de diverses prestations, de bilans, d'emplois précaires. Ceux-ci représentent 2/3 des offres et des embauches disponibles.

Dès maintenant le ciblage des populations les plus éloignées de l'emploi est réalisé. Face à l'augmentation de 3,8 % en douze mois du nombre des Rmistes, la réponse institutionnelle de beaucoup de conseils généraux (en charge du financement depuis la loi de décentralisation) semble être le contrôle accru. Peu importe que l'augmentation soit due aux conséquences de la convention Unedic de décembre 2003, et à la réduction des droits aux allocations chômage qu'elle a entraînée. Dans le même temps, l'ANPE organise la réception de 240 000 personnes relevant du système des allocations de solidarité spécifique (les ASS), c'est-à-dire des personnes en fin de droit qui entrent dans le système de solidarité-Etat.

L'Unedic et le paysage institutionnel

La situation de l'ANPE, en tant que service public, est donc paradoxale. Elle a subi le choc provoqué par la loi Borloo de mise en concurrence totale sur sa mission de placement. Il faut en prendre la mesure. Pour la première fois depuis la sortie de la Résistance, les bureaux de placements privés payants peuvent agir en toute liberté en matière de placement des chômeurs. La loi va jusqu'à redéfinir comme partie prenante du « service public de l'emploi » des officines privées dont les entreprises de travail temporaires.

Le dispositif législatif a donné un coup de pouce considérable à la réalisation des plans que les gestionnaires de l'Unedic dessinent depuis plusieurs années. Il s'agit de contrôler de A à Z tout ce qui a trait à la situation des chômeurs indemnisés : l'inscription maîtrisée depuis 97, les

processus de radiation et de sanction, mais également le placement. La loi de cohésion sociale a permis que l'Unedic passe des conventions avec des organismes privés-sous son contrôle politique et à ses conditions. Le but recherché est d'assurer, quelles qu'en soient les conditions, le retour à l'emploi des chômeurs avec le souci essentiel de réaliser des économies d'indemnisation (voir les expériences Maatwerk et Ingeus). Économies et concurrence à l'égard de l'ANPE se conjuguent ainsi parfaitement.

Mais les déclarations répétées du n° 1 de l'UMP et du président de la république concernant la nécessité d'une fusion entre l'ANPE et l'Unedic, viennent troubler le paysage. Est-ce vraiment d'une actualité brûlante ? Cela n'est pas certain. La phase actuelle consiste à bâtir un très fort rapprochement opérationnel et organisationnel. De telle façon que les pièces du puzzle institutionnel se rapprochent de plus en plus. Les gestionnaires actuels de l'Unedic ne veulent en aucun cas d'une fusion. L'Unedic a une fonction essentielle dans le dispositif mis en place entre le MEDEF et la CFDT. Il est le lieu où s'est concrétisé pour la première fois le pacte politique qui a fait de la CFDT l'interlocuteur syndical privilégié du MEDEF (vice-présidence assumée en 1992, avec les suffrages de l'organisation patronale, par Nicole Notat, alors secrétaire générale adjointe de la CFDT). On peut penser que la droite gouvernementale attend les résultats des élections de 2007, pour disposer d'une légitimité lui permettant d'affronter le bloc des gestionnaires aux commandes de l'Unedic. Dans les faits l'orientation de rapprochement entre en contradiction avec les objectifs de mise en concurrence pure et dure, et limite probablement les ambitions des gestionnaires de l'Unedic. Enfin, l'automne devait présenter deux rendez-vous très importants aux enjeux considérables. Le premier est la renégociation de la convention Unedic qui arrive à échéance le 31 décembre, où seront établies les conditions d'ouverture des droits pour l'ensemble des chômeurs, et les niveaux et modalités d'indemnisation. Le deuxième temps était la signature de la convention tripartite, qui doit régir les relations entre l'État, l'ANPE et l'Unedic. Cette échéance est désormais reportée à juin 2006 à la demande des « partenaires sociaux » de l'Unedic qui ont décidé d'attendre la fin de la négociation de la convention d'assurance chômage pour signer cette convention. ■

Noël Daucé

¹ (Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique. Editions Galilée p. 193/194/195, octobre 1988)

Le Souk

Une réorganisation sauvage

C'est un organigramme taillé sur mesure pour les échéances à venir : les sombres perspectives d'un service public devenu « entreprise de service public » puis dernièrement « industrie de main-d'œuvre ». C'est aussi un « aménagement de l'espace ». Le tout fait à la va-vite, il suffit d'enlever les cloisons, de mettre les locaux en « open space », vous savez cet aménagement des bureaux sans cloisons, un peu comme dans les salles de marché de Wall Street. Pour tout dire, ce qui fascine le plus, c'est la capacité de la DG à trouver des compétences introuvables partout ailleurs en France... Allez trouver un plaquiste, vous ! Ils sont tous à la DG, ne les cherchez plus !

Les premiers effets

Les déménagements s'effectuent avant de connaître les « binômes » professionnels. C'est très pratique et cela va faciliter l'organisation du travail. Les responsables de services ont connaissance des plans moins d'une semaine avant les déménagements. Un responsable de service peut choisir son bureau et faire déménager des agents qui y étaient installés et qui –eux– n'étaient pas supposés déménager. On ne déménage plus les armoires, les agents se transformant donc en déménageurs musclés pour vider et mettre en cartons leur documentation, sans savoir s'ils retrouveront une armoire ou un espace de rangement suffisant dans leur nouveau bureau. La rivalité fumeurs – non-fumeurs

J'ai eu la chance de faire quelques voyages à l'étranger et j'ai toujours eu un faible pour les ambiances de marchés, de foire. Que ce soit marché d'épices, d'étoffes, d'artisanat ou foire aux bestiaux... en quelques mots, l'intense activité d'une foule bigarrée et bruyante. Quel contraste avec les conversations feutrées derrière les portes fermées de notre Direction Générale ! Et pourtant ... je confirme, le souk est là ! Depuis le printemps, la moquette qui tapisse les couloirs n'étouffe plus les récriminations des agents.

redouble. Là où des compromis acceptables et acceptés de tous avaient été trouvés, on sépare les bureaux, on interchange les agents suivant la logique illogique du « c'est pas que tu gênes mais on va te mettre ailleurs ». Tous les ingrédients sont réunis, de l'incompréhension au sentiment d'arbitraire pour que les conflits qui couvent sous la moquette éclatent.

Le fait du prince

Le CRHSCT n'est pas au courant et n'a été informé que le 19 septembre c'est-à-dire après le début des délocalisations... Pourquoi Christian Charpy, après avoir demandé aux DRA de respecter toutes les instances paritaires, impose-t-il au Directeur du Siège

des délais de déménagement qui rendent impossible la consultation des instances ad hoc ?

Au siège, le mécontentement est réel, les agents vivent cette réorganisation comme une punition, une transhumance et n'en voient pas l'aspect positif. Peu d'entre eux ont été associés à la réflexion, les objectifs de ces changements sont inconnus de la plupart et fantasmés par tous, le spectre du dégraissage se profile et les méthodes cavalières utilisées pour prévenir les personnes de ces modifications n'arrangent rien au sentiment d'insécurité. Face à l'impossibilité de s'opposer, et quand s'indigner ne suffit plus, il faut agir. Et le SNU est prêt.

De nos correspondants au Souk

GEODE

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Arrêt provisoire définitif

Lors du CCPN du 13 septembre 2005, le DG nous annonce sa décision de suspendre le programme Geode et d'arrêter les expérimentations dans les agences test. La décision semble courageuse car Geode c'est quand même 130 millions d'euros et 10 ans de travail de toute une équipe sur ce projet. D'après M. Charpy, sa prise de position est plus facile que ne pouvait être celle de M. Bernard, n'étant pas à l'origine du projet. C'est lui-même qui a demandé que soit effectué un audit commun sur Aladin, Gide et Geode. Les résultats de cette étude prévus avant le 23 décembre permettront d'appuyer la décision, en fait déjà définitive, de l'arrêt de Geode.

De toute façon, on ne voit pas très bien quelle autre décision pouvait être prise.

La stabilisation de l'outil aurait nécessité encore quelques années et coûté fort cher : 10 à 15 millions d'ici la fin de l'année et autant chaque année suivante pour son entretien ! Et pour quel résultat ? un outil lourd d'utilisation avec une obligation de brider le moteur de recherche pour qu'il fonctionne correctement lors des rapprochements offre/demande.

Un des arguments du DG pour l'arrêt de Geode est la perte de productivité ; en effet l'utilisation de Geode rallonge les temps d'entretien et « l'opérationnalité devient catastrophique » dit la Direction ! La perspective du suivi mensuel des demandeurs d'emploi rend urgent la recherche de gain de productivité tous azimuts.

On peut se demander dans quel état serait ce projet si les collectifs des lieux d'expérimentation ne s'étaient pas mis en grève. Ce sont encore les agents qui ont payé le prix fort de stress et de conditions de travail difficiles des expérimentations avant que la Direction ne se penche réellement sur le problème.

Nous avons interpellé la Direction sur la situation des agents venus travailler sur Geode et nous serons vigilants sur la qualité des solutions proposées par l'Établissement.

L'après Geode

La coexistence de Geode et Aladin repose sur l'idée de 2 bases de données ajustées heure par heure. Ce système est contraire au principe de rapprochement du SPE, où il serait plus rationnel d'avoir une base de donnée unique et des portails d'accès. D'après la Direction, il y aurait entre l'Anpe et l'Assedic une recherche d'accord sur la maîtrise d'ouvrage d'un système informatique global. Dans le cadre du rapprochement opérationnel entre l'Assedic et l'Anpe, l'informatique est un gros enjeu et l'arrêt de Geode ne met pas l'Anpe en position de force sur le chantier du Dossier Unique du Demandeur d'Emploi, bien au contraire. Quelles solutions juridiques vont être adoptées : filiale ? G.I.E ? Actuellement le DUDE est expérimenté en agence sur Nancy en collaboration avec la Mission Locale et l'Assedic. Pour l'instant, Gide 1bis reste notre outil, avec le 24 octobre une version corrigée, pour permettre un développement métiers/profil et le suivi des demandeurs et de leur convocation.

Aladin

L'Unedic a pris la décision de construire son système informatique à l'interne contrairement à l'Anpe qui s'est adressée à un consortium pour la maîtrise d'ouvrage. L'outil a été conçu dans le cadre d'une gestion libérale du chômage avec une recherche de productivité dans le cadre d'un traitement de masse. Aladin lui a permis de centraliser les dossiers et de prendre le pas sur l'indépendance des Assedic. L'informatique à l'Assedic est un process industriel appliqué au tertiaire qui contrôle aussi individuellement chaque agent de cet établissement.

L'Unedic veut faire évoluer l'outil pour en faire une interface employeur/demandeur indemnisé : recensement des besoins des entreprises (qui existe déjà avec BMO) et recensement des demandeurs (la segmentation est en cours). Y a-t-il une volonté de traiter les demandeurs indemnisés en toute autonomie de l'indemnisation au placement en passant par les sanctions ?

Si le projet de convention tripartite du mois de juillet pouvait le faire craindre, le seul fait du retard de sa signature montre que les dernières décisions du gouvernement de renforcer la position de l'Anpe au centre du traitement du chômage brident la volonté « hégémonique » de l'Unedic et du Medef. La fusion ne semble pas encore pour demain (l'Assedic n'est pas pour) mais le rapprochement opérationnel avec l'Assedic pose déjà et de façon cruciale la question des missions différenciées des deux institutions. Le système informatique choisi en sera le reflet.

L'arrêt de Geode ne doit pas être le prétexte à étouffer la filière informatique : le SNU a demandé une rencontre avec la Direction pour que soient entendues les revendications et les inquiétudes des agents des DSI et CISI. Le SNU a dénoncé avec vigueur le gâchis financier et humain résultant de l'aventure Geode et de la décision d'y mettre fin. Notre syndicat réclame une véritable stratégie informatique pour l'Établissement, conforme à ses missions.

Cati Madec

2 août 2005

Sale temps pour les chômeurs, journée noire pour l'ANPE

Le décret 2005-915 du 2 août 2005 (publié au JO du 5 août) marque un tournant très grave dans l'histoire de notre établissement public.

La presse s'est emparée du problème quand la circulaire d'application est sortie un mois plus tard, c'est-à-dire le 5 septembre 2005. Chacun a bien remarqué qu'il s'agissait d'un net durcissement dans le contrôle des chômeurs : instauration de sanctions graduées permettant de réduire les allocations de 20 % à 50 % puis 100 %, élargissement des motifs de radiation tel que le refus de prestation ANPE, possibilité pour l'Assedic de suspendre les allocations à titre conservatoire, possibilité pour le DRA de passer outre les décisions de la commission de recours... Le SNU-ANPE, et la FSU tout entière, ont condamné sans réserve le décret et sa circulaire d'application. La Direction Générale voudrait nous faire croire que rien n'est vraiment changé, qu'il s'agit simplement de rendre le fichier plus opérationnel pour faire de meilleurs rapprochements. De bonnes âmes feignent de ne voir dans ce décret qu'un simple effet d'affichage gouvernemental, un de ces épisodes d'agitation médiatique dont Nicolas Sarkozy est particulièrement friand. La réalité est malheureusement plus grave : le décret 2005-915 fait planer une menace sérieuse sur l'esprit même de notre culture professionnelle, sur le sens de notre métier de conseil.

Un texte aux effets différés, mais aux relents nauséabonds

Si la DG peut se permettre de claironner si fort que rien n'a changé, c'est que les statistiques semblent lui donner raison. En effet, on n'observe pas encore d'effet statistique de grande ampleur sur les chiffres de radiations. Certes les radiations augmentent par rapport à 2004, mais le taux de radiations-sanctions reste marginal, et en tout cas, ne permet pas d'expliquer à lui seul la baisse du chômage depuis plusieurs mois, comme le laissent entendre certaines analyses simplistes. Ce nouveau dispositif de sanctions ressemble plutôt à un nœud coulant glissé autour du cou du chômeur. Car la philosophie du dispositif est fondée sans équivoque sur l'idée abjecte de la culpabilité du chômeur. Par une inversion des valeurs tout à fait typique d'une idéologie qui confond les victimes et les coupables, le demandeur d'emploi se trouve brusquement désigné comme le principal responsable du chômage. Le nec plus ultra de la lutte contre le chômage s'incarne désormais dans le déploiement de mesures coercitives contre les chômeurs ! Cette politique n'a pas pour simple but d'exhiber un bouc émissaire commode : il s'agit d'une part d'épurer les fichiers pour faire



baisser les statistiques du chômage, mais plus profondément, de plier la main-d'œuvre aux besoins de flexibilité du patronat. La référence lancinante aux secteurs dits « en tension » illustre cette exigence.

Le PAP est mort. Vive le PPAE ?

On n'a sans doute pas souligné suffisamment comment le décret 2005-915 signait la mort du PAP. Rappelons que le Projet d'Action Personnalisé est l'enfant naturel du PARE, ou plutôt son ombre portée dans l'univers ANPE. À la naissance du PARE, de nombreux juristes spécialistes de droit social se sont penchés doctement sur son berceau : s'agit-il d'un contrat ? Le DE est-il lié contractuellement à l'Assedic ? Cette question capitale de la contractualisation a été le ressort de la lutte victorieuse des « recalculés ». Le PAP est remplacé par le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). Il ne s'agit pas d'un simple changement de vocabulaire mais d'une mutation plus fondamentale. Le PPAE n'est plus le pendant du PARE. Pour la première fois, l'acte professionnel de définition du projet du DE est inscrit dans le marbre du Code du Travail. Le PPAE y est décrit avec précision, mais comme un acte réglementaire unilatéral de l'Agence, ou d'un co-traitant, sans un mot sur l'adhésion du demandeur d'emploi. Il s'agit là d'un basculement considérable, une rupture par rapport à notre culture professionnelle antérieure. Il y a dans les CRDC des étagères complètes de

littérature sur le sujet : le DE y est décrit comme « l'expert de son projet professionnel ». Certains ouvrages plus pédants vont même jusqu'à puiser leurs références dans la philosophie antique : le conseiller était invité à faire de la « maïeutique », méthode utilisée par Socrate pour accoucher les esprits, c'est-à-dire pour amener ses interlocuteurs à découvrir les vérités qu'ils portaient en eux sans le savoir. Tout ce beau discours humaniste a explosé en plein vol le 2 août 2005, torpillé par le décret 2005-915. La notion d'accompagnement du DE est inscrite pour la première fois dans le code du travail. Mais loin d'être une notion inspirée par la générosité sociale, le concept évoque désormais la situation du visiteur importun qu'on accompagne fermement vers la sortie. Le chômeur est devenu un importun. Le conseiller ANPE, sommé de sortir au plus vite les DE du fichier, développe les mêmes compétences à l'accompagnement que le videur de boîte de nuit.

Un code de déontologie, vite !

Ce basculement juridique qui fait du PPAE un acte réglementaire unilatéral, fait peser une menace sur le DE qui peut se trouver soumis arbitrairement aux choix de l'administration. Il fait peser parallèlement une menace sur chaque conseiller ANPE. En effet cette réforme intervient en même temps que le suivi mensuel, autre réforme qui pousse à l'extrême les effets d'une individualisation dans les rapports DE-conseiller. Dès lors, des questions aussi essentielles que « Qu'est-ce qu'un emploi convenable ? » « Qu'est-ce qu'une offre valable ? » « Qu'est-ce qu'une mobilité nécessaire ? » « Qu'est-ce qu'une sanction légitime ? » sont renvoyées à la conscience individuelle de chaque conseiller, dans le face à face singulier avec chaque demandeur d'emploi. Dans ces conditions, un code de déontologie professionnelle n'est plus un luxe : c'est une nécessité absolue. Jusqu'à présent la DG s'y est toujours refusée. Nous remettrons cette question sur le tapis avec obstination, car elle est essentielle : elle touche au sens même de notre activité professionnelle. Dans notre esprit, cette question doit faire l'objet d'un débat approfondi entre les premiers concernés : d'une part les chômeurs et leurs organisations, d'autre part les salariés du SPE et leurs syndicats. Mais cette question a une portée générale du dépasse les frontières corporatistes. C'est pourquoi nous suggérons la mise en place d'une instance supérieure de jugement, une sorte de haute autorité, composé de personnalités dont l'intégrité morale est universellement reconnue telles, par exemple, que le Professeur Jacquard. ■

Joseph Romand

Quand la vie est un roman...

**Voici un petit roman que nous recommandons vivement aux lecteurs de Modes d'Emplois :
Notre aimable clientèle d'Emmanuelle Heidsieck, aux éditions Denoël.**

Pour le modeste prix de 14 €, vous serez entraîné dans l'univers envoûtant des ASSEDIC de Paris, aux côtés d'un anti-héros sympathique, Robert Leblanc. Celui-ci vous sera d'autant plus sympathique qu'il se débat dans des contradictions que nous connaissons bien : un système informatique, Aladin, très efficace pour surveiller la rentabilité du personnel, une hiérarchie au sein de laquelle sévit une concurrence féroce, un rapport aux chômeurs complètement perverti par la notion de client...

À l'heure où l'on évoque un rapprochement, sinon une fusion ANPE-UNEDIC, le lecteur découvrira que nos cultures professionnelles ne sont pas aussi éloignées qu'on pourrait le penser. Souvent, une fiction en dit plus long d'une grande analyse théorique. L'auteur, journaliste au magazine Alternatives Économiques et romancière, a bien voulu répondre aux questions de Modes d'Emplois.



**Interview de
Emmanuelle
Heidsieck,**

auteur de *Notre aimable clientèle*,
éditions Denoël

**ME : A la lecture de votre roman
Notre aimable clientèle, on a vraiment
l'impression de vivre à l'intérieur de
l'ASSEDIC de Paris. Comment avez-vous
réussi à produire une telle vraisemblance
dans le récit ? Les personnages du roman
sont-ils inspirés de personnes réelles ?**

EH : Non, il s'agit bien d'une fiction, et en aucun cas d'un roman à clef. Du côté des cadres et de

la Direction, j'ai simplement essayé de rendre les personnages crédibles. Du côté des employés de l'ASSEDIC, j'ai créé le personnage de Robert Leblanc comme un archétype de personnes que j'ai observées. Comme tout écrivain je me suis documenté sur l'univers social dans lequel allait se situer mon récit. J'ai fait en particulier une immersion de plusieurs jours dans les ASSEDIC, afin d'observer finement les interactions entre les chômeurs – ces fameux clients – et les employés chargés de les recevoir.

**ME : Précisément, pourquoi avoir choisi
l'ASSEDIC comme cadre du roman ?**

EH : Le déclic, c'est quand j'ai appris, au tournant des années 2000, que l'ASSEDIC avait décidé de ne plus appeler les demandeurs d'emploi « chômeurs » mais « clients ». Je me suis dit que l'on était dans le registre de la révolution culturelle et que ce serait intéressant de raconter, sous forme de fiction, comment cela pouvait être vécu de l'intérieur, par les salariés des ASSEDIC... et pour tout dire plutôt mal vécu. J'ai voulu montrer que cette mutation, qu'on observe également dans d'autres secteurs du service public comme la Poste ou d'autres organismes d'action sociale comme les CPAM, ne pouvait se faire qu'au prix d'un véritable lavage de cerveau, un renversement des valeurs. Dans mes deux précédents récits j'avais mis le projecteur sur les victimes : les sans-papiers pour Territoire interdit (éditions Syros), et les chômeurs dans Bonne année ! (Éditions du Toit).

Dans ce roman j'ai voulu passer des victimes aux "méchants", ceux qui sont du bon côté du guichet, et mettre l'accent sur le fait que les méchants sont aussi des victimes. C'est le drame que vit le héros, Robert Leblanc. Au départ il possède pourtant tous les atouts pour réussir à s'adapter au vent de la modernité. Mais il est

broyé par cette mutation qui exige de lui un reniement des valeurs sur lesquelles reposait son activité professionnelle.

**ME : Vous auriez pu aussi bien choisir
l'ANPE ?**

EH : L'ASSEDIC est un milieu encore plus caractéristique, car il y a l'enjeu financier qui pèse sur le chômeur, et la gestion paritaire par les syndicats et le Medef. Et puis ce qui m'intéressait beaucoup du point de vue littéraire, c'était de planter le décor du roman dans un univers social qui apparaît spontanément rébarbatif au grand public.

Tout ce milieu de la protection sociale, l'ASSEDIC ou la Sécurité sociale, est, à priori, à mourir d'ennui. J'ai voulu construire ce livre comme un thriller, de façon à montrer qu'il peut y avoir autant de passion, de violence, de cruauté, d'amour et de haine à l'ASSEDIC de Paris que dans un commissariat de Los Angeles.

**ME : Vous avez magnifiquement réussi à
donner vie et passion à vos personnages.
Mais la morale de l'histoire n'est-elle pas
un peu sombre ? Finalement, toute issue
positive semble impossible ?**

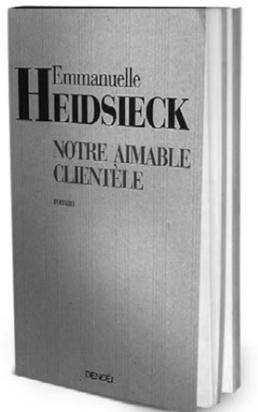
EH : Je n'ai pas voulu écrire un roman sombre. Certes il n'y a pas de happy end, car je veux secouer les consciences. Le personnage de Sonia est malheureusement typique d'une réalité assez répandue dans le monde du travail : des personnes calculatrices, sans foi ni loi, prêtes à toutes les compromissions pour survivre dans cette jungle. Pour Robert Leblanc dont le sens du travail était guidé par d'autres valeurs, la solidarité plutôt que la concurrence, le choix se pose en ces termes : être victime ou survivant. C'est la cruauté de ce choix qui conduit Robert Leblanc à l'Hôpital Psychiatrique.

**ME : Justement,
ne pourrait-on pas
faire sortir Robert
Leblanc de
l'Hôpital Psychia-
trique et redonner
ainsi un peu
d'espoir à tous les
lecteurs qui se
reconnaissent
en lui ? Ce qui lui
manque à l'évidence pour s'en sortir,
ce sont des amis. On pourrait créer un
réseau « Les amis de Robert Leblanc », un
réseau d'échanges entre tous les lecteurs
qui se reconnaissent peu ou prou dans
ce personnage emblématique...**

EH : Faire sortir Robert Leblanc de l'hôpital, en voilà une idée tellement drôle et incroyable. Mais pourquoi pas ?... Je ne peux que vous donner mon aval à cette idée d'un réseau de lecteurs « Les amis de Robert Leblanc », mais ne comptez pas sur moi pour faire un second roman sur l'ASSEDIC. J'ai déjà, pour un prochain roman, une idée qui est en train de mûrir, sur un autre thème qui touche au social. Ce que je peux faire, c'est une apparition de Robert Leblanc dans ce prochain roman. C'est un procédé que j'ai déjà utilisé dans *Notre aimable clientèle* : on y voit l'apparition d'un beau-frère au chômage, qui n'est autre que le héros de Bonne Année, et qui fait ainsi le trait d'union entre les deux récits. ■

Propos recueillis par Joseph Romand et Cati Madec.

Si vous êtes intéressé(e) pour faire partie du réseau de lecteurs « Les amis de Robert Leblanc », écrire au journal Modes d'Emplois qui transmettra, ou envoyez un simple mail à l'adresse suivante : lesamisderobertleblanc@wanadoo.fr



POINT DE VUE

Linux, une alternative à Windows et Mac ? (2)

Tout au long des années 80 et 90, les premiers logiciels, sans licence propriétaire sont nés. Richard Stallman décide de donner un cadre juridique au travail collectif : la GPL, General Public License. En résumé, personne n'est propriétaire du travail commun. Les logiciels créés ainsi sont ouverts et offerts à tous. Il n'est pas interdit d'en faire de l'argent, à condition qu'ils continuent d'être diffusés librement. En fait, la GPL interdit à quiconque de se déclarer propriétaire du travail collectif réalisé dans le cadre du projet GNU. Et ce rêve est devenu réalité, comme nous l'évoquons plus loin. Il s'agit de la notion de logiciel libre. Pas forcément gratuit, mais libre de droit. Le code-source de tout programme Gpl est connu et modifiable par tout un chacun.

Il manque encore quelque chose...

Le projet GNU avance. Il avance bien, même si un non-informaticien ne peut encore s'en servir. En particulier, il manque l'essentiel. En gros, on a le châssis, les roues, la carrosserie, mais le noyau (le moteur) manque de tonus. Un beau jour de 1990, un jeune

Finlandais de 18 ans, Linus Torvald, envoie un courriel à la communauté GNU. À l'époque, envoyer un courriel demandait de solides connaissances informatiques. Dans son message, cet étudiant affirmait avoir mis au point un petit système basé sur un dérivé d'UNIX, MINIX, qui pouvait faire fonctionner un ordinateur. Il demandait tout simplement à ses correspondants ce qu'ils en pensaient et leur proposait de collaborer pour développer son innovation. Très vite, la proposition de Linus Torvald devint l'objet d'un travail collaboratif intense, et donna, au projet GNU le puissant moteur qui lui manquait : le noyau LINUX.

C'est pour cela que l'on parle toujours de GNU/LINUX et non de LINUX seul. L'un ne va pas sans l'autre. LINUX est la contraction de LINUS, créateur du fameux noyau et d'UNIX. Depuis, toute une gamme de logiciels libres a été développée, pour tous les usages personnels et professionnels.

Et alors...

Nous sommes en 2004. Microsoft détient 90 % du marché des logiciels pour micro-ordinateurs et Apple/Mac, environ 5 %. Les logiciels libres en

détiennent donc 5 %. Microsoft a donc gagné ? Beaucoup de gens le pensent. Ils n'ont pas forcément tort. En voici les raisons.

- Windows règne dans les grandes organisations. Par organisation, il faut entendre les utilisateurs collectifs des systèmes d'information : entreprises, administrations et associations. Comme on est habitué à Windows, on continue avec.

- Windows est vendu d'office avec les machines. J'achète un ordinateur, donc il y a Windows dedans. C'est quasiment de la vente forcée. Une rente. Un impôt. Si vous n'y croyez pas, allez faire un saut à l'hypermarché du coin. Demandez-à un vendeur un ordinateur sans Windows...

- Tout utilisateur d'ordinateur apprend à s'en servir grâce à Windows. Donc, il continue avec Windows. - Microsoft est une énorme puissance financière qui lui permet d'imposer ses produits. Cette capacité lui permet, entre autre, de faire du lobbying. - Microsoft propose des produits de qualité ? Ce n'est pas tout à fait vrai. Mais il faut reconnaître que Microsoft a développé des logiciels accessibles au grand public, tant pour des usages professionnels que privés. Affirmer le contraire serait un mensonge.

- GNU/LINUX est surtout orienté vers les entreprises, en particulier pour un usage serveur.

C'est foutu ?

Plusieurs arguments plaident en faveur du logiciel libre.

- GNU/Linux détient, désormais, 30 % du marché des serveurs. Parce qu'il est un système de haute qualité, stable, et peu sensible aux fameux virus. Si Windows est autant attaqué par les virus, c'est, non seulement parce qu'il est le système le plus répandu, mais aussi parce qu'il est le système le plus fragile. De nombreuses entreprises choisissent GNU/LINUX pour des raisons de sécurité.

- GNU/LINUX coûte beaucoup moins cher aux entreprises. Pour les raisons liées à la Gpl - GNU/LINUX est un très bon système d'exploitation. Tout simplement. Il permet de faire tout ce que Windows permet de faire et au-delà. ■

Claude Cherblanc

(2) Suite de l'article du numéro 16 de Modes d'Emplois. La fin de cette série d'articles consacrés à Linux dans notre prochain numéro.



IRCANTEC

Un projet de réforme inacceptable

Nous sommes tous concernés

L'IRCANTEC est l'institution de retraite complémentaire obligatoire des agents non titulaires de l'état, des établissements publics et des collectivités publiques. (Etat, territoriale et hospitalière) à la fois régime et caisse. Les agents ANPE en sont tous les cotisants et les bénéficiaires.

Ce sont 1,56 million de retraités et 2,45 millions d'actifs cotisants. Les personnels affiliés sont employés par 80 000 organismes. Ce sont aussi des agents actuellement non cotisants qui feront, le moment venu, valoir leurs droits et 165 000 élus cotisants des collectivités territoriales.

Suite aux projections réalisées pour le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), l'IRCANTEC connaît une situation financière qui présagerait une impossibilité à équilibrer le compte de résultat à terme et donc mettrait en cause la pérennité du régime. Selon la Caisse des Dépôts et Consignations, dès 2013 il y aurait des déficits techniques ce qui veut dire que les prestations servies seraient supérieures aux cotisations versées. Cela conduirait à l'épuisement des réserves en 2026.

Une volonté de passage en force

Le gouvernement avait décidé de faire passer très rapidement ses projets de réforme de l'IRCANTEC. Ces projets ont été transmis fin juillet aux membres du conseil d'administration du régime et devaient être examinés en septembre par le conseil d'administration, puis publiés pour application en janvier 2006. La réaction unanime des organisations syndicales a convaincu le ministre de la Fonction Publique de les réunir pour discuter de différentes hypothèses. Lors de la première réunion, il a été confirmé la volonté de réformer très vite l'IRCANTEC.

Le projet gouvernemental

Les conséquences du projet seraient considérables pour les agents non titulaires une augmentation immédiate des cotisations et une baisse importante à long terme des pensions de retraite. Les actuels retraités sont eux aussi immédiatement concernés. Ce projet intervient après le décret de décembre 2003 et fait passer brutalement à 160 trimestres la durée de cotisation conduisant au taux plein.

- Une hausse des cotisations de 2006 à 2009, jusqu'à 1 % du revenu brut : la part « salarié » augmenterait

plus que la part « employeur » et l'augmentation serait plus importante pour les rémunérations les plus faibles (sous le plafond de la sécurité sociale, + 39,11% pour le salarié, + 18,52 % pour l'employeur ; au dessus du plafond, + 15,97 % salarié, + 8,23 % employeur). En résumé, l'effort demandé sera plus important sur les rémunérations les plus faibles.

- Une augmentation de la valeur d'achat du point plus élevée que l'inflation : on obtiendra donc moins de points avec une même cotisation.
- Une moindre revalorisation des pensions, la valeur du point de retraite n'étant revalorisée de 2006 à 2009 qu'au deux tiers de l'inflation. Combinées, ces évolutions auraient pour effet une réduction de la pension obtenue par rapport à la réglementation actuelle de 2 à 2,2 % pour une pension liquidée en 2008, de 30 à 35,3 % en 2050.

L'état débiteur de l'IRCANTEC

Le financement de la retraite à 60 ans, jamais compensé s'élève à 61 millions d'euro par an. Les pensions versées aux retraités d'organismes dont les agents sont devenus fonctionnaires ne sont toujours pas été remboursées. On estime par exemple à 23 millions d'euro la compensation relative à la CCI de Paris.

L'ircantec doit-il être un régime équilibré ?

Pour justifier cette évolution drastique, le gouvernement utilise une projection à l'horizon 2050 réalisée par le COR (conseil d'orientation des retraites). Celle-ci est d'autant plus fragile qu'elle porte sur le très long terme et que les hypothèses ne sont pas explicitées.

Les cotisants à l'IRCANTEC sont les agents non titulaires de la Fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière). Même si le nombre de cotisants devrait décroître, les droits acquis par les retraités ne doivent pas être remis en cause. Les employeurs publics doivent assumer leurs décisions en matière d'emploi de non titulaires et garantir les droits acquis en matière de pension. En outre, l'Etat doit compenser pour l'IRCANTEC les effets de l'abaissement de l'âge de la retraite de 65 ans à 60 ans. La problématique de l'équilibre oblige à créer des provisions, ce qui bouleverse la logique d'un régime par répartition.

Alignement par le bas ?

La comparaison de l'IRCANTEC avec les régimes de retraite complémentaire obligatoire des salariés du privé, l'ARRCO et l'AGIRC est certes favorable à l'IRCANTEC. Il faut savoir que la baisse des retraites de ces régimes contribue fortement depuis 1993 à la baisse du pouvoir d'achat des retraités du privé. Ainsi, le CNRPA (comité national des retraités et des personnes âgées) évalue à 0,7 % en moyenne annuelle la baisse des pensions nettes en euro constant pour l'ARRCO et à 1,1 % pour l'AGIRC. La société française n'a-t-elle à offrir à l'égalité que des perspectives d'alignement vers le bas ? L'avenir des retraites passe par d'autres choix. Il est possible de consacrer une plus grande part des richesses créées dans notre pays à leur financement et de garantir à 60 ans une pension de 75 % des derniers revenus après 37 ans et demi de cotisation. Ces exigences que nous avons défendues dans la mobilisation de 2003 sont toujours d'actualité. ■

La rubrique à Guy Yotine

Télé-flic

Ouf, je viens de rentrer de prospection. Quel calme dans l'appart' ! La matinée a été rude. D'autant qu'elle a commencé avec des flics partout. Sur l'autoroute, deux motards de la police nationale étaient en train de flasher tranquillos les travailleurs curieusement pressés de rejoindre leur lieu de souffrance. Un peu plus loin, à la bretelle de jonction avec la départementale, c'étaient deux gendarmes en faction pour choper le premier venu à la moindre petite faute. Notez, c'est pas que je sois contre la sécurité routière, bien au contraire. Mais je suis comme tout le monde. Quand je vois des uniformes, ça me fout les jetons et je me demande si je n'ai pas fait quelque chose de mal...

Même à la maison

Enfin, tout ça pour en venir aux faits. J'ai pris une petite rtt, cet après-midi. Les mômes sont à l'école et ma régulière au boulot. Après avoir enfilé mes pantoufles, je fais chauffer une petite boîte de cassoulet tout en sirotant un petit Muscadet, celui que mon beau-frère me ramène chaque année de St Fiacre sur Maine. Machinalement, je feuillette Télé Z pour voir les programmes de la journée. Sur TF1, cet après-midi, il y a un polar, *New-York : police judiciaire*. Au cours d'un défilé à Central Park, un couple découvre un cadavre flottant sur l'eau. Bon, pas joyeux joyeux. Et à la Deux ? Rex. Un ancien policier suspendu pour alcoolisme a été assassiné. M'ouais... Je jette un coup d'œil sur les programmes du soir. Sur TF1, *Diane, Femme flic*. *Diane enquête sur le meurtre d'un jeune pharmacien*. Tiens, depuis quelques années, les femmes flics sont à la mode.

Et bien, c'est pas très réjouissant tout ça.

Y'a plus de flics à la télé qu'au poste de police de mon quartier !

Tout en mangeant mon cassoulet, je parcours le journal de bout en bout, piqué par la curiosité. Armé d'un bout de papier, d'un crayon et de la calculatrice, je pointe les programmes des quatre grandes chaînes généralistes pour toute la semaine. Au bout d'une heure, je compte 57 heures de téléfilms, soit un peu plus de huit heures par jour de séries françaises, anglaises, américaines ou allemandes, mettant en scène toutes sortes de flics. Des gros, des grands, des hommes, des femmes, avec ou sans chien, mariés ou pas, avec ou sans vie privée agitée, des jeunes, des vieux, des laids, des beaux, des ambitieux ou des désabusés. Mais tous remarquablement sympathiques et surtout très talentueux puisqu'ils atteignent inmanquablement 100 % de leurs objectifs. Le tueur sadique, le père indigne ou le braqueur ultra violent finissent toujours les menottes aux poignets, devant les bagnoles de police, tous gyrophares allumés. Dans le fond, la télé, c'est un vrai commissariat.

Le flic, héros des temps modernes

Et encore, dans ce décompte policier, je n'ai pas compté les films de cinéma. Cette semaine, un Schwarzenegger ultra-violent et une série B où l'on se délecte d'un otage enterré vivant. Que du bonheur ! Y'a pas, les dirigeants de l'audio-visuel doivent avoir des prix de gros sur l'hémoglobine !

Il y en a vraiment pour tous les mauvais goûts. Et en plus, dans ces séries télé, on ne voit jamais de vilains flics en train de flasher un conducteur en excès de vitesse ou de s'acharner sur un pauvre bougre sortant du troquet où il prenait l'apéro avec ses potes, en père peignard. Non. Que des types vraiment chouettes, qui traquent les innombrables psychopathes qui menacent en permanence les z'onnêtes gens, comme chacun sait.

Ah, j'oubliais. Je n'ai pas évoqué le plus connu de tous. Celui que l'on voit presque tous les jours. Hargneux, agressif, teigneux, bonimenteur. Dégainant facilement son nettoyeur haute pression. Celui-là, à la différence des autres, est franchement moins sympa. Le petit ministre de l'intérieur ne figure jamais dans les programmes de télé. Il n'en a pas besoin, il s'invite quand il veut. Normal. Sur toutes les chaînes, il est chez lui...

Les cotisations dans le projet de réforme

| Année | Cotisations tranche A | | | Cotisations tranches B et C | | |
|-----------|-----------------------|-----------|--------------|-----------------------------|-----------|--------------|
| | Salarié | Employeur | Part salarié | Salarié | Employeur | Part salarié |
| 2005 | 2,25% | 3,38% | 40% | 5,95% | 11,55% | 34% |
| 2006 | 2,47% | 3,53% | 41,17% | 6,19% | 11,79% | 34,43% |
| 2007 | 2,69% | 3,69% | 42,16% | 6,43% | 12,03% | 34,83% |
| 2008 | 2,91% | 3,84% | 43,11% | 6,66% | 12,26% | 35,20% |
| 2009 | 3,13% | 4% | 43,9% | 6,90% | 12,50% | 35,57% |
| Évolution | 39,11 % | 18,52 % | | 15,97 % | 8,23 % | |
| ARRCO | 3 % | 4,5 % | 40 % | 8 % | 12 % | 40 % |
| AGIRC | | | | | | |
| 2005 | | | | 7,5% | 12,5% | 37,5% |
| 2006 | | | | 7,7% | 12,6% | 37,93% |

L'augmentation des cotisations en quatre ans sera de 25 à 40 %

| Revenu mensuel brut (primes comprises) | Montant actuel de cotisation IRCANTEC | Montant 2009 après réforme | Augmentation | Pourcentage de la cotisation | Pourcentage du revenu brut |
|--|---------------------------------------|----------------------------|--------------|------------------------------|----------------------------|
| 1 500,00 € | 33,75 € | 46,95 € | 13,20 € | 39,00 % | 0,88 % |
| 2 516,00 € | 56,61 € | 78,75 € | 22,14 € | 39,00 % | 0,88 % |
| 3 774,00 € | 131,46 € | 165,55 € | 34,09 € | 25,90% | 0,90% |

L'impact des mesures proposées sur les pensions (étude de la CDC)

| Année d'entrée en jouissance | Durée de carrière (loi de réforme de 2003) | Niveau de salaire | Ecart en pourcentage de la pension obtenue à réglementation constante |
|------------------------------|--|-------------------|---|
| 2008 | 40 ans | 1 PSS | -2 % |
| | | 1,5 PSS | -2,2 % |
| 2012 | 41 ans | 1 PSS | -5,7 % |
| | | 1,5 PSS | -6,4 % |
| 2020 | 41 3/4 ans | 1 PSS | -11,8 % |
| 2050 | 41 3/4 ans | 1,5 PSS | -13,6 % |
| | | 1 PSS | -30 % |
| | | 1,5 PSS | -35,3 % |

Le plafond de la sécurité sociale (PSS) est de 2516 € mensuels en 2005.

CDC : caisse des dépôts et consignations, gestionnaire administratif de l'IRCANTEC.

Maïzouna Méram du Tchad à Toulouse

Maïzouna est née à Nokou, très petite ville du désert de sable dans la province du Kanem à 500 km au Nord de N'Djaména capitale du Tchad. En juin 80 elle est rapatriée en France avec sa famille par l'Armée française sur ordre du gouvernement français de l'époque car le pays est en proie à une guerre civile. Elle en a vu les horreurs, connu les camps de réfugiés et les privations, lot de tous ceux qui ont connu des atrocités similaires. Jusqu'à ces événements tragiques, elle a le souvenir d'une enfance heureuse et insouciante passée dans les dunes de sable et dans la capitale N'Djaména. Pour les femmes adultes, la vie était plus dure avec la polygamie, le voile, etc.

Sacré voyage pour une petite fille de dix ans même si c'est moins loin que la Somalie de Lili de la chanson de Pierre Perret. Et dépaysement total assuré à l'arrivée. L'horreur à cause du froid (même en juin), glacial en octobre ; ambiance plus que surprenante pour elle : pas de vie et pas d'humanité qui ressemble à Nokou dans ce Sarcelle. La famille s'installe ensuite sur le Bassin d'Arcachon après un séjour éclair à Sarcelle et dans la banlieue bordelaise.

Dépaysement total et ... intégration

Il lui faut maintenant rattraper le retard scolaire accumulé en raison de la guerre (les écoles ne fonctionnaient pas correctement et pour cause !); de ce fait sa seconde langue, l'arabe tchadien, devra passer au second plan. Depuis elle a remonté la pente à force d'intelligence, de sourire, de talent, de charme et de chance - il en faut aussi ! Mais cela a représenté aussi beaucoup de travail et d'efforts. Ses parents l'inscrivent en primaire et, en un trimestre à force de volonté, de persévérance mais également grâce

à une famille aimante et l'aide précieuse de son institutrice, elle a pu se remettre à niveau. Pour cela, il lui aura fallu souvent refuser les sorties ... mais ça, c'est une chanson très connue par les jeunes filles. Maïzouna était bonne élève, elle aimait étudier car l'école était pour elle le seul moyen de s'en sortir. Cela sera et reste encore une quasi obsession.

Et aussi le chômage

Son Deug de droit en poche elle quitte Bordeaux, pour s'installer dans la ville Rose et continue ses études jusqu'à l'obtention de son DESS. Comme pour beaucoup d'étudiants qui sortent avec un Bac plus 5, la vie d'adulte commence par le chômage, sans allocations, pendant deux ans. Elle se rend à cette évidence : d'une part, le diplôme n'est plus un passeport contre le chômage et d'autre part, le marché de l'emploi est difficilement accessible pour les jeunes issus de l'immigration. Aussi, lorsque la Préfecture lui propose de travailler bénévolement pour le compte de la commission départementale d'accès à la citoyenneté (Codac) elle n'hésite pas une seule seconde à s'impliquer dans ce projet novateur dont l'objectif est de

lutter contre la discrimination rencontrée par les jeunes issus de l'immigration dans l'accès à l'emploi, aux loisirs et aux logements.

Parallèlement, elle s'est investie dans les associations de quartiers, dans une association de défense de locataires qui lui a proposé un CES d'assistante juridique après un an de bénévolat ! Après c'est plus classique : boulot, chômage, boulot, chômage, etc. ... on connaît bien cette histoire à l'agence !

À l'agence en 99

Elle entre à l'ANPE en 1999 en tant que CP mais en CDD. Coup de chance pour elle mais aussi pour les quelques dizaines d'autres qui cette année-là ont été recrutés de cette manière à l'Agence. Évidemment une entrée sans concours, ça fait parfois grincer mais qui refuserait un job comme celui-là quand on cherche depuis deux ans ? Après bien des batailles avec la Direction, elle est la première - et la seule - salariée en CDD de l'Agence, élue représentante du personnel dans

des instances paritaires. Maïzouna est depuis plusieurs années élue sur une liste SNU au CRHSC et CNHSC. Et sur ce terrain elle est devenue suffisamment experte pour préparer ses dossiers, mener des bagarres et même les gagner ce qui exaspère un peu la hiérarchie.

La chance ne dure pas car un CDD, comme chacun sait, ça se termine à date fixe. Et quand on est active comme représentante du personnel, ça flingue du côté de la DRA qui n'est pas très généreuse en Midi-Pyrénées, c'est le moins qu'on puisse dire. Quand elle se présente au concours, elle passe à côté à quelques centièmes près et ensuite même sur dossier (c'est-à-dire sans anonymat) sa candidature a été rejetée. Guillotine, guillotine ! Il y a bien quand même un bourreau qui a lâché la lame... ■

Samuel Laforge.



ACTUALITÉ

Baisse du chômage sans création d'emplois, changer le thermomètre !

Pour le sixième mois consécutif, le chômage a reculé en août, selon les chiffres publiés vendredi 30 septembre par le ministère de la cohésion sociale. Le taux de chômage s'établit à 9,9 % de la population active. Le gouvernement en revendique bien sûr la paternité. Les choses sont pourtant moins simples et plus critiquables.

On pourrait commencer par une réflexion sur « l'hirondelle » et le « printemps ». Ces 6 mois de légère dégrue du chômage seraient-ils le signe avant-coureur d'une sortie du tunnel, comme le répète sans cesse notre nouveau premier ministre ? L'emploi serait-il de nouveau au rendez-vous ? À l'évidence, non ! Tout simplement parce que l'indi-

cateur fondamental qu'est la création d'emploi reste en berne. L'INSEE ne dit pas autre chose lorsqu'elle annonce une création nette de ... 5000 emplois au premier semestre 2005. Dès lors, faut-il s'en remettre à une augmentation massive des radiations comme le font de nombreux commentateurs ? Non plus. Force est de constater que si les radiations administratives sont encore trop nombreuses (plus de 10 % des sorties des fichiers), elles ne fournissent pas une explication valable de la baisse du chômage. En comparant par rapport aux mêmes périodes de l'année dernière, leur augmentation est faible depuis le début de l'année (+3000) et elles ont même baissé en juillet et août. On est sans doute plus proche de la réalité en imputant cette dégrue aux premiers effets du plan Borloo provoquant une progression des entrées dans les dispositifs pour l'emploi et un recul du chômage des jeunes. Il n'est pas non plus interdit de s'interroger sur les premiers effets du retournement démographique qui favorise les

dispenses de recherche d'emploi et diminue les entrées de jeunes au chômage.

Les catégories occultées

Mais à plus y réfléchir, ces grandes envolées lyriques sur la baisse du chômage laissent soigneusement dans l'ombre les tripatouillages statistiques permanents. Les chiffres du chômage publiés par le gouvernement ne portent officiellement que sur une seule catégorie de chômeurs, à savoir : "les demandeurs d'emploi à la recherche d'un contrat à durée indéterminée". Pourtant il existe 7 autres catégories de demandeurs d'emplois. De façon troublante, il n'est jamais fait mention de ces autres catégories dans le décompte des demandeurs d'emplois. Il y a, à cet égard, un paradoxe incroyable consistant à promouvoir l'emploi flexible ou à temps partiel comme forme désormais « légitime » d'emploi et à occulter dans la statistique officielle des centaines de milliers de chômeurs recherchant précisément ce type d'emploi. Il en va de même du fameux

taux de chômage redescendu en dessous de la barre fatidique des 10 %. Peu nombreux sont ceux qui savent que le nouveau mode de calcul de cet indicateur par l'INSEE s'appuie sur la DEFM1+2+3 sans activités réduites ... quelle que soit sa durée. Histoire de se rapprocher des critères hyper restrictifs du BIT. Ainsi, de cette version déjà restrictive des catégories de demandeurs d'emploi sont défalqués plus de 500000 chômeurs ayant déclaré une activité de moins de 78 heures. En clair, sont exclus des chômeurs ayant effectués un inventaire d'un jour dans une grande surface, des intérimaires d'une semaine ou les distributeurs de prospectus. No comment... L'avenir nous dira si le chiffre du chômage publié chaque mois dans les médias poursuivra sa décroissance. Mais une chose est sûre, une certaine urgence commande de changer de thermomètre afin de prendre la réelle mesure du chômage et de l'exclusion. Afin aussi, de ne pas être, dans les mois qui précéderont l'élection présidentielle, les otages de ce gouvernement. ■

C.Infidel

TRAVAIL EMPLOI

snu
ANPE
FORMATION INSERTION

« Modes d'Emplois » est édité par le Syndicat National Unitaire de l'ANPE, 43/45 rue de Javel, Paris XV^e. SNU ANPE : <http://snu.anpe.free.fr>
 Directeur de la publication : Éric Almagro
 Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Alain Ottavi et Catherine Madec
 Comité de rédaction : Éric Almagro, Daniel Bossard, Claude Cherblanc, Noël Daucé, Corrado Delfini, Samuel Laforge, Sabine Landrevie, Éric Planchette, Alain Ottavi, Joseph Romand, Philippe Sabater
 Conception graphique : Thierry Palau
 Illustrations : Michèle Le Bas
 Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil
 N° ISSN : 1631-7777
 N° CPPAP : 0907 S 06221
 Abonnement : quatre numéros par an, 6€

www.snuanpe.org